



Parkings visiteurs et handicapés pour cabinets médicaux

Par **gabison**, le **03/11/2010** à **14:15**

Bonjour, je suis installé dans une résidence depuis 35 ans comme dentiste des médecins et autres également ayant l'accord de la copropriété nous avons des parkings non fermés (libre accès) l'assemblée générale a voté la fermeture des parkings barrières plus bip pour entrer. Nos patients handicapés ne peuvent plus accéder à nos cabinets et les valides non pas de parkings visiteurs. Avons-nous le droit de demander des parkings pour que nos patients puissent se faire soigner ? Un seul parking nous a été octroyé par praticien (sommes tous propriétaires de nos cabinets) ? PS : il y a plus de parkings que d'appartements dans l'attente d'une réponse recevez mes civilités

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **14:46**

Il fallait déposer un ordre du jour pour modifier celui concernant la fermeture afin qu'une partie des places soit en dehors de la partie fermée. Logiquement, les parkings d'une résidence sont pour les résidents, pas pour les clients d'une activité professionnelle.